

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DAE 308 Subvention (11.300 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards pour les illuminations de fin d'année 2018 (2e, 3e, 9e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 29 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement en date du 3 décembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 11.300 euros est attribuée à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards située 5, boulevard Poissonnière à

Paris 2e (54901 - 2019_00883) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 44.700 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO